



## RECRUTEMENT : TOUJOURS DES DIFFICULTES !

Malgré l'annonce de la Direction de vouloir embaucher 4400 nouveaux collaborateurs en France (3.100 CDI, 700 stagiaires et 600 alternants), force est de constater que l'attractivité de Sopra-Steria fait défaut !

En effet, malgré des domaines très recherchés (Cloud, Cybersécurité, DevOps, IA ou encore Big Data), les départs restent supérieurs aux arrivées (32 sorties et 22 entrées lors du dernier mois). Côté I2S, la Direction croise les doigts pour que les Alternants restent chez nous une fois leur diplôme en poche !

Aucune raison officielle d'invoqué, mais ne soyons pas dupe ! La défiance de la Direction envers le Dialogue Social, et le peu de reconnaissance du travail produit par les Salariés, font que la courbe des effectifs reste stable, au lieu d'être positive !

La rémunération est le nerf de la guerre.

Or, on ne peut pas dire que l'on soit ressorti gagnant à la fin du dernier cycle CRH.

Des augmentations beaucoup trop faibles, tant au niveau de l'effectif qu'au niveau des montants ! Un exemple ? Des salariés augmentés de seulement 50€, alors que la Direction nous avait assuré de ne jamais passer sous la barre des 60€ !

## PARTAGE DES BENEFICES : AUGMENTATIONS, INTERESSEMENT, PARTICIPATION

Sopra Steria a déclaré un bénéfice net de 247,8 M€ en 2022, en hausse de 32 %, avec un CA en croissance organique de 7,6 %. Le groupe a également atteint son objectif de taux de marge opérationnelle d'activité de 8,9 %, contre 8,1 % un an plus tôt. En outre, le flux net de trésorerie disponible du groupe s'est établi à 287,2 M€, en augmentation par rapport à l'année précédente. Néanmoins, avec une inflation de près de 7%, La Direction de Sopra Steria estime qu'elle n'a pas à compenser la perte du pouvoir d'achat de ses salariés. Elle indique en avoir suffisamment fait, notamment en :

- Augmentant assez peu de salariés, au vu des bénéfices records ! (Seulement 3,42% suite CRH).
- Réévaluant de 10% les primes d'équipe, de panier et d'astreinte ce qui ne concerne que peu de personne.
- Augmentant la part patronale des TRs (+ 0,60cts)
- Redistribuant un intéressement, mais en refusant de mettre en place un Sur-intéressement !
- Augmentant le montant du remboursement des IK
- Cerise sur le gâteau, cette année, les bénéficiaires ont permis de dégager une enveloppe permettant une redistribution de la participation. Problème : les organisations syndicales présentes lors de cette négociation ne se sont pas entendues. Par conséquent, aucun accord signé, et la Direction appliquera le minimum légal. De +, la somme allouée vous sera, directement bloquée 5 ans sur votre PEE Amundi.

La CFDT n'étant malheureusement pas représentative chez I2S, elle n'a pas été conviée à cette négo 😞.

**VOUS POUVEZ CHANGER LES CHOSES AUX PROCHAINES ELECTIONS !**

## QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



**Rejoignez Nous!**

## AUTRES ACTUALITES QUI POURRAIENT VOUS INTERESSER

**[POUR RECEVOIR LES NOUVELLES ET INFOS DE DERNIERE MINUTES PAR VOS ELUS CFDT. IL FAUT ETRE INSCRIT](#)**

**A lire :** [Signez la pétition contre la réforme des retraites !](#)

**A lire :** [Comment faire grève chez Sopra Steria ?](#)

**A lire :** [Retraites :Le texte de loi décrypté](#)

**A lire :** [Retour sur notre COMMUNICATION SYNDICALE de MARS](#)

## PLUS D'INFOS ? LISEZ NOTRE COM' SYNDICALE !

